

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
0413312219

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD 7n - RD 46 - Commune de Châteauneuf-le-Rouge - Échange de parcelles avec soulte.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les travaux de mise en giratoire des RD 7n/RD 46 sur la commune de Châteauneuf-le-Rouge par le Département, ont donné lieu à une convention signée le 30 octobre 2015. Cette convention définit les modalités de mise à disposition des terrains communaux et les conditions de l'échange foncier à intervenir entre la Commune et le Département à l'issue des travaux.

Les travaux du giratoire ont été réceptionnés le 22 juin 2017. Ils ont dégagé des emprises privées et publiques dont il convient de définir le statut et le propriétaire. Le Département conserve les emprises qui supportent son ouvrage public routier et ses accessoires, et la Commune achète le solde, notamment dans le cadre de ses projets de développement urbain (cabinet médical, halle maraîchère etc.). Conformément aux accords, chaque collectivité a donc fait estimer les emprises à échanger qui lui appartiennent.

Ainsi, les services de France domaine ont évalué à 105 000 € les deux emprises extraites du domaine public départemental :

- une emprise de 680 m², nouvellement cadastrée section AB n° 211, classée en zone N pour 437 m² et en zone UC pour 243 m²,
- une emprise de 4 544 m², nouvellement cadastrée section AB n° 212, classée en zone N pour 493 m² et en zone UAa pour 4 051 m²,

Les terrains communaux, issus pour partie des parcelles section AB n°s 77 et 60, d'une superficie de 7 995 m², sis en zone agricole et constituant désormais l'assiette du domaine public routier départemental nouvellement créée, ont été estimés à l'euro symbolique. Ils permettront notamment de faciliter l'entretien du bassin et du giratoire.

Par délibération du 14 novembre 2019, la Commune de Châteauneuf-le-Rouge a approuvé le principe d'échange de terrains avec soulte pour un montant de 105 000 € au profit du Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL